

**DA 140 – 16.09**

## **RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL – ÉTAPE 2 DU PROCESSUS**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le 7 octobre 2014, le Conseil municipal (CM) de Vernier votait à l'unanimité la DA 522 A – 14.10 portant sur la première tranche de demande de crédit nécessaire au lancement du processus de révision du plan directeur communal (PDCoM). Comme le spécifiait le décide de la délibération administrative (DA), le crédit de CHF 80'000.00 était destiné à financer les phases 0, 1 et 2 de la révision du plan directeur de la commune de Vernier, étant entendu que les phases 3, 4 et 5 auraient fait l'objet d'une autre délibération administrative, ici présentée.

Dans le but de bien contextualiser ce projet de délibération, vous trouvez ci-après un bref descriptif du travail effectué dans les trois premières phases du processus :

### Phase 0 : Préparation

Cette phase a servi à l'analyse du contexte à partir de la documentation existante (notamment toute celle produite par les Grands Projets de développement (GP) pilotés par le Canton et concernant le territoire de la Ville de Vernier). Elle s'est appuyée également sur des entretiens avec les chefs de projets des trois GP Châtelaine, Vernier-Meyrin-Aéroport et ZIMEYSAVER.

### Phase 1 : Vision partagée du territoire

Cette phase a servi au développement d'un diagnostic territorial. Après un premier entretien avec l'exécutif verniolan, une séance avec l'ensemble des responsables de service de l'administration, des entretiens avec des représentants des communes voisines, et trois ateliers avec la population et les associations verniolanes ont eu lieu. A l'issue de ces échanges, une vision partagée du territoire a pu se dégager et a été rapportée au Conseil administratif lors d'un deuxième entretien.

### Phase 2 : Cahier des charges

La matière récoltée lors des nombreux échanges de la phase 1 a ensuite été synthétisée dans le but d'élaborer un cahier des charges (CdC), véritable socle de la nouvelle génération de plans directeurs communaux. Le but recherché lors de ce travail de synthèse a été celui de dégager une première vision directrice. Le projet de CdC a ensuite été soumis aux divers services de l'Etat concernés par les révisions des plans directeurs communaux afin d'obtenir une validation du document. Les divers services de l'Etat ont ainsi eu l'occasion de formuler toute une série de demandes qui devraient, du moins en grande partie, être intégrées dans la suite du processus de révision.

Le cahier des charges ayant été validé par le Canton (voir Annexe 1), il est donc maintenant possible de le présenter à la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité (ENV-AT-MOB). Ensuite, une restitution des résultats de ce travail devra être faite à la population et aux associations, dans le cadre d'une présentation publique.

La présente DA porte donc sur la deuxième étape du processus de révision du PDCoM et plus précisément sur les trois phases décrites ci-après.

### Phase 3 : Avant projet du PDCom

Le véritable travail de révision ne commence qu'après la constitution du CdC. Il sert au mandataire pour traduire en stratégies d'aménagement les problématiques et enjeux identifiés lors du diagnostic territorial et la constitution du CdC. Celles-ci seront inhérentes à la politique du développement urbain, à celle des espaces publics, du paysage et du patrimoine, à celle des déplacements ou encore, à la politique de l'environnement. Un travail itératif intense entre le mandataire et la commission ENV-AT-MOB aura lieu pendant cette phase et servira à discuter et valider les stratégies d'aménagement proposées par le mandataire. Un programme de mise en œuvre sera ensuite élaboré. Le résultat de ce travail prendra la forme d'un avant-projet de PDCom qui sera soumis pour avis à des commissions (commission d'urbanisme, commission des monuments, de la nature et des sites) et services cantonaux, de même qu'au Conseil municipal. Les observations émises par ces instances seront ensuite traitées et aboutiront à une nouvelle version de l'avant-projet de PDCom, que le Conseil administratif devra valider avant de la transmettre à l'Office de l'urbanisme pour validation technique.

### Phase 4 : Consultation du PDCom

Le projet de PDCom sera ensuite examiné de manière détaillée par les services cantonaux des départements concernés par le projet de révision du PDCom. Cet examen va probablement aboutir à un certain nombre de demandes de modifications ou compléments. Les adaptations du projet devront être discutées en commission ENV-AT-MOB afin de parvenir à un projet final qui sera validé par l'exécutif communal.

Le projet de PDCom sera ensuite soumis à une consultation publique de 30 jours et les maires ou conseillers administratifs des communes voisines concernées seront également consultés, conformément à l'article 10, alinéa 5 de la LaLAT. A l'issue de la consultation publique, la commune et le Canton se transmettront copie des observations reçues afin d'en faire une synthèse et les évaluer.

Une mise au point du projet de PDCom suite à la consultation publique aura lieu en commission ENV-AT-MOB.

### Phase 5 : Validation du PDCom

Le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) vérifiera que le PDCom soit conforme notamment au plan directeur cantonal et, dès réception de l'accord du Département, le Conseil municipal pourra adopter le plan sous forme de résolution, et cela dans un délai de 90 jours. Il appartiendra enfin au Conseil d'Etat de statuer dans un délai de 60 jours et clore le processus de validation, pour autant que le Conseil municipal n'ait apporté au plan des modifications non conformes.

Pour rappel, les objectifs généraux de l'ensemble de la démarche décrite ci-dessus peuvent se résumer de la manière suivante :

- Inscrire la démarche de la révision du PDCom dans une approche ouverte et favorisant l'échange et le dialogue ;
- Identifier, approfondir, hiérarchiser et territorialiser les enjeux communaux (et les inscrire dans le CdC) ;
- Tirer parti de l'expertise de l'administration communale et des connaissances des acteurs de terrain ;
- Associer les groupes d'intérêts, les associations et la population à la démarche de révision du PDCom.

### **Tranche optionnelle – Développement d'une application web pour le PDCom**

Pendant la première phase du processus de révision du PDCom, une réflexion a eu lieu entre la Ville de Vernier, son mandataire et les services de l'Etat à propos de l'intérêt de développer une application permettant une consultation plus dynamique et interactive du plan directeur de la Ville de Vernier. Une entreprise privée qui collabore souvent avec le centre de géomatique de l'Etat a également été sollicitée dans le but de mieux connaître ce que la technique rend possible aujourd'hui.

Le développement de notre futur PDCom en outil de communication interactif et visuel permettra une combinaison de contenu textuel, cartographique et multimédia, sera accessible en ligne par un simple navigateur et favorisera donc une implication active et intuitive du grand public dans les données, les analyses et les projets mis à disposition.

L'idée de développer un tel support d'information est née du constat que les plans directeurs actuels, dans leur forme très classique et volumineuse, ne sont pas adaptés à une consultation rapide de la part du grand public. La généralisation des nouveaux supports de communication, tels que smartphones et tablettes, offre aujourd'hui la possibilité de faciliter l'accès de ces contenus au plus grand nombre, accès qui devra évidemment être supporté par la proposition de contenus adaptés. Pour ce faire, il sera nécessaire d'identifier quelles thématiques et informations pourraient intéresser un public de non-professionnels et leur offrir des informations pertinentes sur le territoire communal et les diverses planifications sectorielles qui lui sont associées.

L'évolution des supports d'information vers le tout-numérique et l'interactif nous fait croire qu'il serait opportun d'entamer cette transition également pour un contenu tel que celui du PDCom. Il est toutefois évident que, s'agissant d'une première expérience dans ce sens, le résultat final pourrait être en dessous des attentes. Il est donc important qu'en cas de prise en considération de cette tranche optionnelle, son caractère exploratoire soit accepté.

Vous trouverez en annexe à ce projet de DA une présentation d'un tel outil interactif appelé Story Map (Annexe 2).

## **Calendrier**

### **Phase 3 : Avant-projet du PDCom**

**OCTOBRE 2016 À JUIN 2017**

Cette phase comprendra notamment :

- > 1 séance de restitution du CdC à la commission ENV-AT-MOB,
- > 1 séance d'information publique de restitution du CdC,
- > le développement des concepts directeurs,
- > la déclinaison des concepts directeurs en stratégies d'aménagement,
- > la justification des éventuels points de divergences avec la planification supérieure,
- > la proposition d'un programme de mise en œuvre et d'un processus de suivi,
- > l'élaboration d'une carte de synthèse,
- > la consultation des commissions et services cantonaux,
- > la présentation de l'avant-projet au Conseil municipal,
- > des ateliers de concertations avec la population,
- > 6 à 8 commissions ENV-AT-MOB.

### **Phase 4 : Consultation du PDCom**

**JUIN À SEPTEMBRE 2017**

Cette phase comprendra notamment :

- > l'analyse des préavis de l'Office de l'urbanisme et des autres services cantonaux,
- > la mise au point du projet de PDCom selon le préavis de synthèse de l'Office d'urbanisme,
- > la publication du projet de PDCom dans la FAO et consultation publique de 30 jours,

> le traitement des observations issues de la consultation publique et la mise au point du projet de PDCom avec la commission ENV-AT-MOB.

**Phase 5** : Validation du PDCom

**SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2017**

Cette phase comprendra :

- > l'évaluation des éventuelles réserves de l'accord du Canton,
- > la validation par le DALE, le CM et le Conseil d'Etat.

**Tranche optionnelle** : Application Web du PDCom

**JUIN 2017 À MARS 2018**

Cette phase comprendra :

- > l'élaboration des contenus du storyMap sur la base de l'avant-projet validé,
- > la mise en page des contenus dynamique en concertation avec la commission ENV-AT-MOB,
- > la finalisation du support numérique sur la base du projet de PDCom validé par le Conseil d'Etat.

L'ensemble de ce travail sera effectué par un bureau d'urbanisme avec le support d'un bureau d'ingénieurs en transport. La tranche optionnelle sera évidemment élaborée par un bureau spécialisé en services géoinformatiques, géomatiques et mobiles. Le budget ci-après comprend les prestations de ces trois bureaux et se base sur les activités décrites dans le calendrier ci-dessus.

### Budget

<b>Phase 3 : Avant-projet du PDCom</b>	CHF	100'000.00
<b>Phase 4 : Consultation du PDCom</b>	CHF	20'000.00
<b>Phase 5 : Validation du PDCom</b>	CHF	10'000.00
<b>Divers et imprévus (dont communication)</b>	CHF	10'000.00
<b>SOUS-TOTAL TTC ARRONDI</b>	<b>CHF</b>	<b>140'000.00</b>
Subvention Canton (estimation)	CHF	30'000.00
<b>TOTAL TTC Ville de Vernier</b>	<b>CHF</b>	<b>110'000.00</b>
<b>Tranche optionnelle : Application Web du PDCom</b>	CHF	35'000.00
<b>SOUS-TOTAL TTC ARRONDI</b>	<b>CHF</b>	<b>175'000.00</b>
Subvention Canton (estimation)	CHF	30'000.00
<b>TOTAL TTC Ville de Vernier si tranche optionnelle</b>	<b>CHF</b>	<b>145'000.00</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Yvan ROCHAT  
Conseiller administratif

Vernier, le 29 août 2016

**DA 140 – 16.09**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à une

**RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL – ÉTAPE 2 DU PROCESSUS**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et p, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'exposé des motifs ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF TTC 175'000.00 destiné à financer la révision du plan directeur localisé de la commune de Vernier ;
- 2 de comptabiliser la dépense brute prévue de CHF TTC 175'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette prévue de CHF TTC 145'000.00 au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le no 79.331 de 2018 à 2022.

